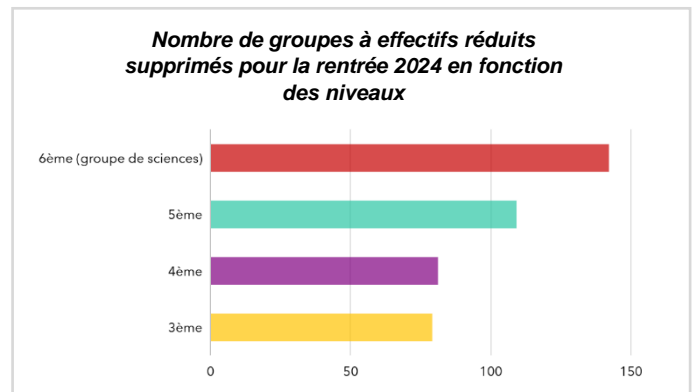
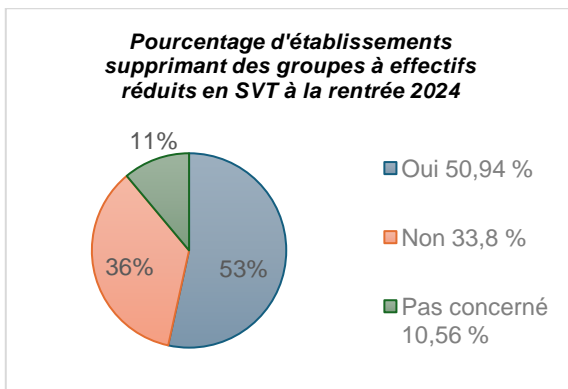


Objet : conséquences du « choc des savoirs » sur les groupes à effectifs réduits en SVT au collège

Monsieur le Directeur,

Lors de notre audience du 30 janvier dernier, vous aviez répondu à nos interrogations concernant les modalités de mise en œuvre de la politique voulue de mise en place, dès la rentrée 2024, des groupes de niveau en 6^{ème} et 5^{ème}. Vous nous aviez dit qu'une circulaire serait publiée ainsi qu'un *vademecum* en direction des chefs d'établissement permettant d'explicitier le dispositif. Vous nous aviez précisé que le *vademecum* indiquerait que la mise en place des groupes de niveau ne devait pas se faire au détriment des autres disciplines, des projets, organisations déjà mis en place dans les collèges et qui sont actuellement financés par la DHS (comme les heures en groupes à effectifs réduits en sciences).

Suite à notre audience, nous avons lancé une enquête flash en direction des collègues de collège leur demandant de rendre-compte des projections annoncées sur les groupes à effectifs réduits pour les séances de SVT prévues à la rentrée 2024. En voici le bilan sur la base des 426 réponses reçues en moins de 15 jours.



Comme vous pouvez le constater, plus de 50% des collègues ayant répondu se verront supprimer des groupes à effectifs réduits en SVT à la rentrée 2024 et plus particulièrement en 6^{ème} mais aussi sur les autres niveaux. Cette forte diminution est sans précédent au vu de nos précédentes enquêtes annuelles. Ainsi que nous vous l'avions évoqué lors de notre audience, nos craintes s'avèrent fondées. Il existe une forte corrélation entre le déploiement des DGH et la répartition des heures en vue de la mise en place des groupes de niveau : leur impact est négatif et alarmant sur le maintien des groupes à effectifs réduits permettant les manipulations, expériences, observations, indispensables à l'enseignement des sciences expérimentales comme les Sciences de la vie et de la Terre.

Afin d'éclairer plus avant la situation du terrain, vous trouverez en annexe, un exemple précis d'utilisation de la DHG dans un établissement de l'Académie de Poitiers. En utilisant la DHS de 3 heures par semaine et par division, la création des groupes de niveau en mathématiques et français en 6^{ème} et 5^{ème} à la rentrée 2024 pénalise non seulement la mise en place de groupes à effectifs réduits en sciences mais aussi l'existence du parcours éducatif de santé et de tous les autres projets (éducation à l'environnement, à l'orientation, à la citoyenneté), pourtant essentiels à la formation des collégiens.

Nous espérons que vous tiendrez compte de ce courrier étayé pour faire en sorte, comme vous nous l'aviez dit le 30 janvier dernier, que la mise en place des groupes de niveau ne se fasse pas au détriment des autres disciplines, des projets, des organisations déjà mis en place dans les collèges et qui sont actuellement financés par la DHS (comme les heures en groupes à effectifs réduits en sciences).

Dans l'espoir que vous donnerez une suite favorable à cette demande, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de notre haute considération.